

Résultats semestriels à fin décembre 2020

Des résultats soutenus par les mesures gouvernementales liées à la première vague de crise COVID, crise dans laquelle Ramsay Santé continue de jouer un rôle majeur au service des patients en Europe.

- **Plus de 5 000 patients COVID pris en charge en France, entre juillet et décembre, dont plus de 2 000 en soins critiques, ainsi que de nombreux patients COVID pris en charge en Suède ;**
- **Un chiffre d'affaires semestriel qui s'établit à 1 911,1 millions d'euros, en recul de 1,2% en données publiées. Corrigé des variations de périmètre et à taux de change constant, le chiffre d'affaires à fin décembre 2020 affiche une baisse de 0,7% ;**
- **Une hausse de l'Excédent Brut d'Exploitation publié de 14,5%, à 312,4 millions d'euros, soutenue par les mesures de compensations des surcoûts COVID subis lors de la première vague de la pandémie (mars-juin) tant en France que dans les pays Scandinaves. Le schéma de garantie de financement mise en place par l'Etat Français se traduit, dans les comptes du semestre, par un complément de recettes de 76 millions d'euros ;**
- **Un Résultat net part du Groupe à 47,3 millions d'euros bénéficiant notamment des produits de cessions d'activités non stratégiques ;**
- **L'endettement financier net à fin décembre 2020 atteint 3 067,2 millions d'euros dont 2 130,9 millions d'euros de passifs IFRS 16.**

Pascal Roché, Directeur Général de Ramsay Santé, déclare :

« C'est avec une grande fierté que le Groupe Ramsay Santé a continué de jouer un rôle majeur, en Europe, dans la prise en charge des patients COVID, et dans la préparation de la vaccination de nos concitoyens. Cette prise en charge des patients COVID impacte toujours l'activité et l'organisation de nos hôpitaux durant ce dernier semestre. Le chiffre d'affaires a enregistré une légère baisse, environ 1%, et la marge opérationnelle s'est améliorée compte tenu de mesures de compensations des surcoûts enregistrés lors de la première vague, en France et en Suède, et qui sont venues améliorer ces résultats semestriels. »

Le Conseil d'Administration, réuni le 23 février 2021, a arrêté les comptes consolidés du semestre à fin décembre 2020. Les comptes ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes.

Résultats synthétiques

En M€	du 1 ^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020	Variation	du 1 ^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	1 911,1	-1,2%	1 934,5
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	312,4	+14,5%	272,9
Résultat Opérationnel Courant	127,1	+35,1%	94,1
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	6,7%	+1,8 point	4,9%
Résultat Opérationnel	140,8	+57,9%	89,2
Résultat net part du Groupe	47,3	N/A	0,0
Bénéfice net par action (en €)	0,43	N/A	0,00

Ventilation du chiffre d'affaires par segments opérationnels

En M€	du 1 ^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020	du 1 ^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019	Variation
<i>Île-de-France</i>	472,5	453,5	+4,2%
<i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	259,7	190,9	+36,0%
<i>Hauts de France</i>	180,5	187,0	-3,5%
<i>Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	76,3	79,1	-3,5%
<i>Bourgogne-Franche-Comté</i>	---	53,3	N/S
<i>Nouvelle Aquitaine</i>	148,3	---	N/S
<i>Autres régions et Italie</i>	201,4	160,9	+25,2%
<i>Autres activités</i>	15,4	4,0	N/S
« Nordics »	557,0	---	
Capio		805,8	
Chiffre d'Affaires Publié	1 911,1	1 934,5	-1,2%
<i>Dont :</i>			
- CA à périmètre et taux de change constants	1 887,2	1 899,6	-0,7%
- Effets de périmètre et de change	23,9	34,9	-31,5%

Nota : le tableau ci-dessus détaille les contributions des différents segments opérationnels au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les travaux menés au cours de l'exercice ont conduit à reconnaître, dans les segments opérationnels français, la contribution des entités de Capio France précédemment regroupées sous le libellé « Capio ». Celui-ci intégrait également les chiffres d'affaires des entités scandinaves et allemandes aujourd'hui isolés sous le libellé « Nordics ».

Événements marquants du semestre :

Crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19

La période close le 31 décembre 2020 est marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale COVID-19 dans l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe intervient.

En France, les établissements hospitaliers privés ont maintenu leurs plans d'actions de lutte contre l'épidémie COVID-19 et leur investissement, en liaison avec et en soutien des hôpitaux publics, conformément au schéma sanitaire national.

En respect des directives ministérielles, relayées par les Agences Régionales de Santé, les cliniques et hôpitaux privés ont annulé, lors des deux vagues épidémiques, leurs activités médicales et chirurgicales non urgentes et n'induisant pas de perte de chance pour les patients, afin de libérer des capacités en hébergement d'hospitalisation, ainsi qu'au sein des plateaux techniques pour faire face aux besoins sanitaires locaux. Les personnels et médecins libéraux se sont mobilisés et ont été intégrés aux plans de prévention et de lutte contre l'épidémie.

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire, l'activité des établissements hospitaliers privés a pu reprendre progressivement mais toujours sous contraintes, dans le respect des directives gouvernementales ou régionales et en fonction des conditions sanitaires locales. L'accélération de la propagation du virus depuis cet automne a ainsi nécessité de nouveaux ajustements dans la programmation des activités hospitalières de nos sites.

Les impacts financiers sont divers et variables selon les situations particulières de chaque établissement. Ils concernent principalement :

- Des manques à gagner (perte de chiffre d'affaires soins et/ou de recettes annexes) liés aux déprogrammations et à la baisse d'activité.
- Des surcoûts engagés pour faire face à la crise qui portent notamment sur :
 - Les achats médicaux (médicaments et dispositifs médicaux),
 - La masse salariale (personnels soignants) et frais accessoires (frais déplacements, notes de frais, frais de protection des personnels...),
 - Des investissements ou locations de matériels.

Ainsi, afin de soutenir les établissements de santé, plusieurs mesures ont été mises en place depuis mars 2020 :

a) Avances de trésorerie :

Pour soutenir à court terme les établissements de santé, et pour éviter toute rupture de trésorerie, un système d'avances remboursables a été mis en place dès mars 2020 à titre tout à fait exceptionnel et transitoire. Ainsi, à leur demande, les établissements de santé privés peuvent bénéficier d'une avance remboursable sur les facturations ultérieures faites au Régime d'Assurance Maladie Obligatoire. Ce système d'avance était encore en place au 31 décembre 2020.

Cette avance est basée sur le niveau moyen mensuel des recettes (hors honoraires) facturées en 2019.

Au 31 décembre 2020, les avances perçues par le Groupe sont inscrites au passif du bilan, en dettes, pour un montant total de 425,7 millions d'euros.

b) Garantie de financement :

- Mécanisme :

Ordonnance n°2020-309 du 25 mars 2020 / arrêté du 6 mai 2020 / Notice technique ATIH.

Cette garantie est mise en place pour la globalité des activités réalisées par l'ensemble des établissements de santé, activités normalement financées pour tout ou partie sur la base de la production d'activité.

La garantie concerne les recettes de la période mars 2020 à décembre 2020. Le principe est de garantir aux établissements de santé, pour cette période, un minimum de recette (issu du régime d'assurance obligatoire) au moins égal aux recettes perçues au titre de l'activité 2019 (ramenée sur 10 mois pour avoir une période comparable).

Le périmètre de la garantie concerne :

- **Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO)** : les recettes assurance maladie (hors honoraires) sur les prestations d'hospitalisation de l'article R.162-33-1 (GHS, suppléments journaliers, GHT, ATU, SE...), la rémunération des médecins salariés facturée par l'établissement et la prise en charge des patients bénéficiant de l'Aide Médicale d'Etat et Soins Urgents,
- **Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)** : les recettes assurance maladie sur les prestations d'hospitalisation de l'article R.162-31-1 et la rémunération des médecins salariés facturée par l'établissement (La Dotation Modulée à l'Activité a son propre mécanisme de garantie), à l'exclusion des honoraires des praticiens libéraux,
- **Santé Mentale** : les recettes assurance maladie sur les prestations d'hospitalisation de l'article R.162-31-1 et la rémunération des médecins salariés facturée par l'établissement, à l'exclusion des honoraires des praticiens libéraux.

Le niveau de garantie est calculé sur la base des recettes 2019 (hors financement de la qualité subvention IFAQ) et tient compte :

- du dégel du coefficient prudentiel, rétrocedé aux établissements de soins, fin 2019,
- des situations particulières (regroupements d'établissements, transfert d'activités...) de certains établissements dont l'activité 2019 a pu être impactée,
- des effets prix :
 - MCO +0.2% hors Actes de Consultations Externes
 - Hospitalisation à Domicile (HAD) +1.1%
 - SSR +0.1%
 - Santé mentale +0.5%

Le montant garanti (base annuelle 12 mois et base mensuelle) a été communiqué aux établissements par les Agences Régionales de Santé (ARS) dont ils dépendent courant juin 2020.

La régularisation définitive sera déterminée en mars 2021 (de manière à disposer d'une information exhaustive de l'activité réalisée entre mars et décembre 2020).

- Impacts dans les comptes au 31 décembre 2020 :

Au 31 décembre 2020, le montant de garantie de financement comptabilisé par le Groupe pour le semestre tient compte de l'activité réalisée et s'élève à 76 millions d'euros. Elle est comptabilisée au compte de résultat en « Autres produits opérationnels ».

c) Subventions surcoûts COVID :

Parallèlement au dispositif de garantie de financement, le gouvernement a également prévu d'adapter les niveaux de dotations habituellement versés aux établissements de santé afin de compenser les surcoûts liés à la crise COVID-19 qui ne seraient pas pris en charge par ailleurs.

Au 30 juin 2020, les modalités de calcul et de prise en charge de ces surcoûts n'étaient pas finalisées, ne permettant pas au Groupe d'estimer précisément un montant de subventions à reconnaître en regard des très lourds surcoûts effectivement supportés et comptabilisés sur l'exercice financier clos au 30 juin 2020. Les Agences Régionales de Santé ont, depuis, notifié et versé aux établissements du Groupe concernés les montants de subventions sous forme d'une Aide à la Contractualisation ou d'un Fonds d'Intervention Régional. Ainsi, au 31 décembre 2020, les sommes reconnues au titre du financement des surcoûts nés sur la période de mars à juin 2020 s'élèvent à 14,5 millions d'euros et sont comptabilisées au compte de résultat en « Autres produits opérationnels ».

d) Séjour de la Santé :

- Mécanisme :

Le 25 mars 2020, à Mulhouse, le Président de la République a pris un engagement auprès de toutes les femmes et les hommes mobilisés dans la crise du COVID-19 : « à l'issue de cette crise, un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera construit pour notre hôpital ».

Deux mois jour pour jour après le discours de Mulhouse, le Premier ministre Édouard Philippe et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, ont donné le coup d'envoi du Ségur de la Santé le 25 mai 2020 aux côtés de près de 300 acteurs du monde de la santé.

Les travaux du Ségur de la Santé ont permis de négocier avec l'ensemble des représentants syndicaux et professionnels des engagements forts de revalorisation pour les professionnels et cadres des établissements de santé ainsi que des EHPAD. Les accords du Ségur de la Santé ont été signés le 13 juillet 2020 par le Premier ministre, le ministre des Solidarités et de la Santé, ainsi que par une majorité d'organisations syndicales.

Ces deux accords consacrent notamment 7,6 milliards d'euros par an à la revalorisation de l'ensemble des métiers non-médicaux dans les établissements de santé et médico-sociaux des secteurs publics ou privés, et prévoient également le recrutement de 15 000 personnels.

Cela se traduit par :

- 183€ nets par mois supplémentaires pour tous les professionnels non médicaux au sein des établissements de santé et EHPAD, publics et privés non lucratifs (+160€ nets/mois pour le secteur privé lucratif), soit 1,5 million de professionnels ;
- 35€ nets par mois en moyenne de rémunération supplémentaire pour les personnels au contact des patients : aides-soignants, corps infirmiers, filières rééducation et médicotechnique grâce à la revalorisation de leurs grilles de rémunération ;
- Une prime d'engagement collectif portée à 100€ nets par mois pour renforcer les projets d'équipe d'amélioration de la qualité des soins et valoriser l'engagement collectif ;
- L'amélioration des organisations du temps de travail par davantage de marges de manœuvre aux acteurs de terrain, et de financements dédiés pour développer des accords locaux et des projets pilotes et mieux rémunérer les heures supplémentaires ;
- 15 000 recrutements pour soutenir l'emploi hospitalier, pourvoir les emplois vacants et mieux assurer les besoins en recrutement et les remplacements ;
- Le développement de la négociation et de la promotion du dialogue social dans les établissements.

Ainsi, décliné pour le secteur privé lucratif, cet accord prévoit une augmentation salariale historique de 206 € bruts par mois (soit 160 € nets mensuels) qui sera versée aux 150 000 salariés non médicaux et sages-femmes des hôpitaux et cliniques privés.

Chaque salarié du secteur de l'hospitalisation privée, inclus dans le périmètre de l'accord, percevra cette augmentation en plus de son salaire, qu'il soit en CDI ou CDD, à temps complet ou temps partiel (au prorata).

Le versement de l'augmentation est prévu en deux fois (comme pour le public). Le premier versement, qui correspond à la moitié de l'augmentation (103€ bruts) a été versé en novembre avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2020. Le second versement (103€ supplémentaires) a été effectué en décembre.

Le gouvernement s'est engagé à compenser, par le biais de subventions, l'impact global réel de ces revalorisations salariales pour le secteur privé.

- Impacts dans les comptes au 31 décembre 2020 :

Ainsi, au 31 décembre 2020, les sommes perçues au titre du financement du Ségur de la Santé s'élèvent à 21,5 millions d'euros et sont comptabilisées au compte de résultat en « Autres produits opérationnels ». Ces produits viennent compenser les coûts réels des augmentations de salaires accordées à l'ensemble des populations éligibles.

e) Impacts hors de France :

Hors de France, les établissements du Groupe ont activement pris part à la prise en charge ainsi qu'au dépistage des patients, en appui des établissements publics et en étroite collaboration avec les tutelles. L'activité a néanmoins été logiquement fortement impactée par les effets de la crise sanitaire. En effet, les interventions chirurgicales programmées, non urgentes, ont dû être annulées à partir de mi-mars 2020. En Suède, le grand hôpital de Sankt Göran, opéré par le Groupe à Stockholm, a joué un rôle clé dans la gestion de l'épidémie avec plus de 150 lits dédiés aux patients COVID et un quasi triplement de ses

capacités en soins intensifs. La forte progression des contaminations, en Suède principalement, a conduit le Groupe à ajuster son activité afin d'accroître à nouveau ses capacités de dépistage et de prise en charge de patients COVID+.

Si, en Norvège et au Danemark, aucune mesure d'accompagnement n'a été mise en œuvre, nos établissements en Suède et en Allemagne ont bénéficié de subventions couvrant les surcoûts de fonctionnement, la mise à disposition de personnels soignants et de lits. L'hôpital de Sankt Göran s'est vu allouer une enveloppe de compensation spécifique compte-tenu de son implication. Au total, le montant des aides perçues par nos établissements en Scandinavie se chiffre à 24,5 millions d'euros sur la période.

Périmètre

Le 29 juillet 2020, Ramsay Santé a acquis la Clinique de la Recouvrance qui intègre le pôle Santé Mentale du Groupe, et devient ainsi son 5^{ème} établissement exclusivement dédié à la prise en charge de l'addictologie. Au 31 décembre 2020, le goodwill relatif à cette acquisition s'élève à 4 millions d'euros.

Le Groupe Ramsay Santé a acquis, le 30 septembre 2020, la Polyclinique du Parc Drevon auprès du groupe C2S, ce qui lui permet de renforcer son pôle Bourgogne. Au 31 décembre 2020, le goodwill relatif à cette acquisition s'élève à 41,5 millions d'euros. En contrepartie, Ramsay Santé a cédé au groupe C2S les Cliniques Saint-Vincent, située à Besançon, et Saint Pierre à Pontarlier.

Le Groupe Ramsay Santé a procédé à la cession de l'ensemble de ses activités en Allemagne au cours du dernier trimestre 2020. La stratégie du Groupe Ramsay Santé, visant à renforcer sa présence dans les territoires où il a la capacité de devenir un leader du secteur de la santé, a soigneusement évalué la situation en Allemagne et cela l'a amené à la conclusion qu'il serait très complexe que ce soit le cas. Au 31 décembre 2020, le produit relatif à la cession des activités en Allemagne se monte à 11,5 millions d'euros et est comptabilisé en « Autres produits et charges non courants ».

Commentaires sur les comptes semestriels

Activité et chiffre d'affaires :

Au cours de la période close à fin décembre 2020, le Groupe Ramsay a enregistré un chiffre d'affaires consolidé publié de 1 911,1 millions, contre 1 934,5 millions d'euros pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019, en baisse de 1,2%. A titre d'information, le schéma de garantie de financement sur les comptes du Groupe est sans incidence sur le chiffre d'affaires publié car il est comptabilisé en « Autres produits opérationnels ».

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires du Groupe diminue de 0,7% malgré un jour ouvré supplémentaire du fait des déprogrammations intervenues au cours de l'automne en France alors que l'activité des pays nordiques a fortement progressé, bénéficiant d'un effet de rattrapage massif.

À fin décembre 2020, l'activité totale des entités françaises de Ramsay Santé demeure fortement impactée par les conséquences de la crise COVID, notamment l'annulation d'activités médicales et chirurgicales programmées mais aussi l'hébergement d'un seul patient par chambre, même en configuration de chambres doubles. La baisse d'activité, en nombre de journées, se monte à -10,3% et se décompose de la façon suivante :

- -2,9% en Médecine-Chirurgie-Obstétrique ;
- -37,3% en Soins de Suite et de Réadaptation ;
- -21,8% en Santé Mentale.

Dans le cadre de ses missions de service public, le Groupe a également enregistré une forte baisse du nombre des urgences de -14,6% à fin décembre 2020, avec environ 323 000 passages dans les services d'urgence de nos établissements, contrecoup de l'épidémie.

Par ailleurs, la croissance organique des activités nordiques du Groupe sur le semestre clos au 31 décembre 2020 se monte à +5,3% par rapport à l'année dernière.

Résultats :

L'excédent brut d'exploitation de la période close au 31 décembre 2020 atteint 312,4 millions d'euros, en hausse de 14,5% en données publiées. L'EBE du Groupe à fin décembre 2020 intègre un produit de 76 million d'euros liés à la garantie de financement, décrite au paragraphe « Evènements marquants du semestre » ci-dessus ainsi que la reconnaissance, sur ce semestre, de la compensation des surcoûts COVID subis de mars à juin 2020. A périmètre et taux de change constants, l'EBE progresse de 11,8% sur la période.

Le résultat opérationnel courant publié atteint 127,1 millions d'euros entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2020 (soit 6,7% du CA) en hausse de 35,1% par rapport à la période précédente.

Le montant des autres produits et charges non courants représente un produit net de 13,7 millions d'euros sur la période close au 31 décembre 2020, constitué essentiellement de la plus-value sur la cession de l'Allemagne (+11,5 millions d'euros). Du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019, le montant des autres produits et charges non courants représentait une charge nette de (4,9) millions d'euros.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 63,0 millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2020, contre 65,8 millions d'euros la période précédente. Il est composé des intérêts relatifs à la dette Sénior et, en application de la norme IFRS 16, le Groupe a enregistré, en complément, une charge d'intérêts financiers liés à la dette de location de 35,5 millions euros.

Au total, le résultat net part du Groupe au 31 décembre 2020 se monte à 47,3 millions d'euros contre un résultat nul au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019.

Endettement :

L'endettement financier net au 31 décembre 2020 diminue pour atteindre 3 067,2 millions d'euros contre 3 372,5 millions d'euros au 30 juin 2020. La dette nette comprend, notamment, 1 732,1 millions d'euros d'emprunts et dettes financières non courants et 24,9 millions d'euros de dettes financières courantes, compensés par 812,8 millions d'euros de trésorerie positive.

L'application de la norme IFRS 16 induit une augmentation de 2 130,9 millions d'euros de l'endettement financier net au 31 décembre 2020, dont 1 942,6 millions d'euros de dettes de location non courantes et 188,3 millions d'euros de dettes de locations courantes.

Le Groupe respecte l'ensemble des engagements liés à la documentation financière en place. L'application de la norme IFRS 16 est sans effet sur les modalités de calcul des agrégats financiers auxquels il est fait référence dans ses contrats de dette.

À propos de Ramsay Santé

Après le rachat du groupe Capio en 2018, Ramsay Santé est devenu l'un des leaders européens de l'hospitalisation privée et des soins primaires. Le groupe compte aujourd'hui 36 000 salariés et travaille avec près de 8 600 praticiens libéraux.

Présent dans 5 pays, la France, la Suède, la Norvège, le Danemark et l'Italie, le groupe soigne plus de 7 millions de patients par an dans ses 350 établissements.

En hospitalisation, Ramsay Santé propose la quasi-totalité des prises en charges médicales et chirurgicales dans trois métiers : Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO), Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et Santé Mentale. Partout où il est présent, le groupe participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire, comme en Suède où le groupe dispose de plus d'une centaine de maisons de santé de proximité.

La qualité et la sécurité des soins est la priorité du groupe dans tous les pays où il opère. C'est pourquoi le groupe est aujourd'hui l'une des références en matière de médecine moderne, tout particulièrement en matière de chirurgie ambulatoire et de récupération améliorée après chirurgie (RAAC).

Le groupe investit également tous les ans plus de 200 millions d'€ dans ses établissements que ce soit dans les nouvelles technologies chirurgicales, d'imagerie, la construction et la modernisation d'établissements... Il innove aussi

au service des patients avec de nouveaux outils digitaux ou encore en faisant évoluer ses organisations pour une meilleure efficacité de la prise en charge.

Site web : www.ramsaygds.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/RamsaySante>

Instagram : <https://www.instagram.com/ramsaysante/>

Twitter : <https://twitter.com/RamsaySante>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/ramsaysante>

YouTube : <https://www.youtube.com/ramsaysante>

Code ISIN et Euronext Paris : FR0000044471

Site Internet : www.ramsaygds.fr

Relations Investisseurs/Analystes

Arnaud Jeudy

Tél. + 33 (0)1 87 86 21 88

a.jeudy@ramsaygds.fr

Relations Presse

Caroline Desaegher

Tél. + 33 (0)1 87 86 22 11

c.desaegher@ramsaygds.fr

CONFERENCE TELEPHONIQUE EN ANGLAIS CE JOUR

A 19h30 (heure de Paris) – Composez les numéros suivants

De France : +33 (0)1 70 70 17 76

De Grande-Bretagne : +44 (0)330 336 9401

D'Australie : +61 (0)3 8317 0930

De Suède : +46 (0)8 5033 6546

Code d'accès : 908622

Glossaire

Indicateurs alternatifs de performance	Définition	Justification de l'utilisation
Croissance organique	Il s'agit de la croissance mesurée sur le périmètre constant.	Sert à évaluer l'attractivité de notre modèle et à mesurer le développement d'activité lié à la conquête de nouveaux patients à périmètre constant.
Croissance externe	Il s'agit de la croissance qui n'est pas de la croissance organique.	Mesure l'impact des acquisitions ayant entraîné une variation du périmètre de l'entreprise.
Périmètre constant	<p>Le retraitement des entités entrantes consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les entrées de périmètre de l'année en cours, à retrancher la contribution de l'acquisition des agrégats de l'année en cours, - pour les entrées de périmètre de l'année précédente, à retrancher, dans l'année en cours, la contribution de l'acquisition des agrégats des mois antérieurs au mois d'acquisition. <p>Le retraitement des entités sortantes consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les sorties de périmètre de l'année en cours, à retrancher, dans l'année précédente, la contribution de l'entité sortie des agrégats à partir du mois de sortie, - pour les sorties de périmètre de l'année précédente, à retrancher la contribution de l'entité sortie pour la totalité de l'exercice précédent. 	Permet de comparer des comptes d'un exercice sur l'autre et de mesurer la performance économique et financière de l'entreprise sans acquisition d'autres sociétés ou cession d'activités.
Résultat opérationnel courant	Résultat opérationnel avant les autres produits et charges non courants constitués des coûts de restructurations (charges et provisions) ; les plus ou moins-values de cession ; une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants, corporels ou incorporels ; et d'autres charges et produits opérationnels tels qu'une provision relative à un litige majeur.	Mesure le résultat récurrent du Groupe hors éléments non courants d'un montant significatif ou éléments ne reflétant pas la performance opérationnelle du Groupe.
Excédent brut d'exploitation	Résultat opérationnel courant avant les amortissements (les charges et provisions du compte de résultat sont regroupées selon leur nature).	Traduit la performance et la rentabilité pure de l'activité de Groupe, indépendamment de son système d'amortissement, de son financement et des événements non récurrents.

Indicateurs Alternatifs de performance	Définition	Justification de l'utilisation
Endettement financier net	<p>L'endettement financier net est constitué des dettes financières brutes, diminuées des actifs financiers.</p> <p>Les dettes financières brutes sont constituées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des emprunts auprès d'établissements de crédit y compris intérêts encourus ; - des emprunts en location financement y compris intérêts courus ; - des dettes de location nées de l'application de la norme IFRS 16 ; - de la juste valeur des instruments financiers de couverture inscrits au bilan net d'impôt ; - des dettes financières courantes relatives aux comptes courants financiers auprès des investisseurs minoritaires ; - des découverts bancaires. <p>Les actifs financiers sont constitués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la juste valeur des instruments financiers de couverture inscrits au bilan net d'impôt ; - des créances financières courantes relatives aux comptes courants financiers auprès des investisseurs minoritaires ; - de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, y compris les titres auto-détenus par le Groupe (considérés comme des valeurs mobilières de placement) ; - des actifs financiers directement liés aux emprunts contractés et reconnus dans les dettes financières brutes. 	<p>Cette position créditrice ou débitrice du Groupe vis-à-vis des tiers hors cycle d'exploitation, est utilisée pour plusieurs ratios financiers, dont le calcul de l'effet de levier.</p>
Endettement financier brut	<p>L'endettement financier brut est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des emprunts auprès d'établissements de crédit y compris intérêts courus ; - des emprunts en location financement y compris intérêts courus ; - des dettes de location nées de l'application de la norme IFRS 16 ; - de la juste valeur des instruments financiers de couverture inscrits au bilan net d'impôt ; - des dettes financières courantes relatives aux comptes courants financiers auprès des investisseurs minoritaires ; - des découverts bancaires. 	<p>Evalue la somme des engagements de financement pris par le Groupe.</p>
Trésorerie nette	<p>La trésorerie nette est constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ; - des découverts bancaires. 	<p>Permet d'identifier les ressources financières rapidement mobilisables par le Groupe.</p>